



Aide juridictionnelle pour conjoint résident à l'étranger

Par **angie95**, le **04/11/2013** à **22:27**

Bonsoir

comment peut on savoir si son conjoint a l'aide juridictionnelle

En effet, il reside à l'étranger mais a fait une première demande d'aide juridictionnelle pour le divorce qui n'a pu aboutir car il y avait eu une erreur sur le montant de sa retraite en France

A priori, il a renouvelé sa demande et j'aurai souhaité savoir comment savoir si elle a été acceptée

En effet, il perçoit des revenus à l'étranger qu'il ne déclare pas et je ne comprends pas comment une personne qui ne réside pas en France peut l'obtenir

alors que je ne cesse de déboursier pour mon avocat
nous devons liquider notre patrimoine en l'occurrence la maison dont j'assume seule le pret et les charges et ou je vis

merci pour votre réponse
Angie